

Nous constatons que le ciblage progressif des financements sur les primo-arrivants standardise l'offre associative, précarise les offres moins standard et affaiblit la dynamique associative.

Nous constatons, enfin, qu'il n'existe que trop rarement une coordination locale des acteurs d'offres de formation au français, alors que c'est une condition indispensable pour la construction de parcours d'apprentissage adaptés à chacun, dans le souci d'une cohérence idoine d'une politique linguistique contextualisée, adaptée et pertinente à l'échelle des territoires.

**Pour redonner à l'apprentissage du français son rôle majeur de cohésion sociale, nous demandons la révision des politiques publiques en la matière par le biais de quatre exigences majeures :**

**1. *Affirmer un droit d'accès, sans condition, pour toute personne à des actions d'apprentissage de la langue***

Nous pensons que toute personne ayant besoin et/ou envie de perfectionner son maniement de la langue française doit pouvoir le faire. Réduire cet apprentissage à un préalable - l'acquisition d'un titre de séjour ou à un élément favorisant la recherche d'emploi -, c'est oublier le rôle social de la langue dans la sociabilité et l'acculturation du pays, dans l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Nous demandons par conséquent que l'apprentissage du français soit totalement déconnecté des conditions exigées pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour.

**2. *Respecter la diversité des approches associatives en matière de formation à la langue***

La logique des marchés publics, appliquée à une dynamique d'action éducative et sociale, appauvrit aussi bien le tissu associatif que les capacités d'évolution et d'invention de la société civile. Aussi, s'il est normal que les pouvoirs publics aient les moyens de déterminer les missions et les prestations qu'ils souhaitent voir développées, ils ne peuvent et ne doivent pas prétendre avoir le monopole de fixer ce qui est utile ou non pour les populations concernées.

Un rééquilibrage des rôles respectifs de l'État et des associations est nécessaire. Il passera par un rééquilibrage entre les montants de financements publics attribués aux lauréats des appels d'offres et ceux accordés par des subventions aux associations et aux innovations sociales.

**3. *Travailler à la complémentarité des actions par une coordination territoriale de tous les acteurs***

Cette complémentarité est nécessaire face à la complexité des questions posées : multiplicité des situations des personnes, des acteurs publics et privés engagés. C'est la raison pour laquelle nous pensons illusoire et peu constructive l'idée d'un interlocuteur unique. Une coordination territoriale doit permettre de penser et co-construire l'offre, et de s'assurer de sa diversité pour créer des parcours d'apprentissage accessibles à tous.

**4. *Se soucier de la qualité des actions menées***

Attentifs à la qualité des actions que nous menons, nous nous proposons de contribuer à la définition d'une charte de qualité de nos actions d'apprentissage du français. Cette démarche doit être accompagnée d'un soutien aux organismes et associations de terrain tant pour leur fonctionnement régulier que pour les actions de formation continue auprès des salariés et bénévoles qui agissent sur le terrain.

**Nous, associations signataires de ce manifeste, demandons qu'un dialogue s'instaure avec les pouvoirs publics afin que ces principes soient pris en comptes dans la redéfinition d'une politique globale en matière d'apprentissage du français.**